Espaces publics urbains et (in)civilité: la coexistence et ses écueils

Carole Gayet-Viaud (CNRS, CESDIP)

Assises de la sécurité, Quimper, 8 octobre 2022

Introduction

- Approche de sociologie. Travaux de recherches sur espaces publics urbains, leurs usages et normes (civilité) et les politiques de régulation qui les visent (notamment lutte contre les incivilités).
  - Cf. *La civilité urbaine. Les formes élémentaires de la coexistence démocratique*, Economica 2022
  - Ouvrage à paraître: *Les incivilités: mesures, politiques, pratiques de régulation*.
- Propos : mettre en perspective les notions de civilité et d'incivilité, afin d'éclairer les enjeux du fonctionnement des espaces publics urbains, et les politiques de régulation qui les visent
- Questionner certains préjugés associés à la civilité et à l'incivilité

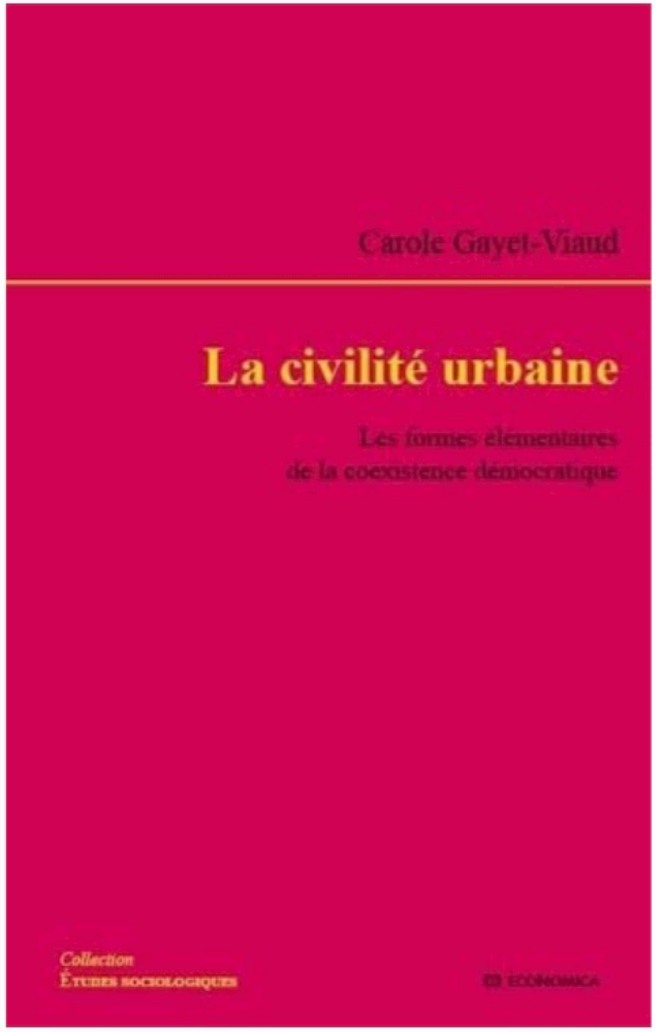

I. De quoi parle-t-on quand on parle d'espaces publics urbains et de civilité ?

- On distingue souvent « l'espace public » comme lieu de débat politique, d'échange d'arguments, et « les espaces publics urbains », espaces matériels concrets de la rencontre en ville.
- D'un côté, une tradition de philosophie politique adossée au concept de « publicité » comme usage public de la raison et discussion raisonnable sur les affaires communes
- De l'autre côté, l'attention portée à la vie urbaine, aux pratiques et à leur ancrage dans des environnements matériels et culturels.

Les normes de coexistence ou la « vie publique urbaine »

Qu’est-ce qui est public dans la vie publique urbaine?

1) Diffère des arènes politiques et médiatiques comme lieu de l’échange d’idées et d’invention démocratique
2) Mais ne se limite pas à dimension matérielle d’un espace concret

Activités dans les espaces publics urbains passent une « épreuve de validité » proprement publique: celle de l’exposition au regard des autres.

➔regard public comme épreuve, lien civil comme espace de référence

Conséquences sur les normes de civilité

- Entraide, secours (inscrit dans la civilité et dans le droit) plus ou moins formalisés.

- Dimension évolutive des normes (genre, âge, etc) entraîne troubles, perplexités, problèmes, disputes

- Depuis la RF, la sociabilité démocratique définie par égalité: présomption de crédit, respect dû à tous sans avoir à décliner son identité; droit à circuler et prendre place se traduit dans hospitalité des villes

Expérience des espaces publics urbains et culture démocratique

Moteur des transformations des normes civiles depuis 2 siècles: le principe d'égalité

Idéal démocratique de la sociabilité civile : loin d'être pleinement réalisé

- Discriminations dans les interactions les plus ordinaires – genre, couleur de peau, religion, orientation sexuelle ou handicap = graves atteintes à la démocratie : grèvent liberté individuelle et nient l'égalité. De Rosa Parks à scènes contemporaines.

- Touche aussi bien à différences indûment prises en compte (xénophobie, racisme, sexisme, etc) qu'à celles injustement négligées (handicap, formes de vulnérabilité) pour accessibilité et égalité. Qui se sent à sa place en public?

Régulation des espaces publics urbains : quelques enjeux

Si « civil » et « civilité » renvoient au « civis », à ce qui touche à la Cité et à l'appartenance du citoyen, c'est parce que la vie commune est la source et la destination des règles et des formes de gouvernement.

Lien avec la citoyenneté et le pluralisme en démocratie

Tensions entre dimensions horizontales et verticales; rôle de l'état, des institutions fait question

Notion d'espace public entré dans droit français en 2010 seulement

La lutte contre les incivilités

Acception contemporaine du terme « incivilité »: en France milieu des années 1990, désigne ensemble d'infractions aux règles d'usage en vigueur, associées à des « délits mineurs », comprise selon le **cadrage de « l'insécurité ».**

- Fourchette ample de comportements (dégradations, souillures, manque de respect, injures, nuisances sonores ou olfactives, etc.)
- Succès médiatique et politique s'inscrit dans connexion à analyse des processus de déclin de certains territoires urbains (théorie de la « vitre brisée ») et des phénomènes de délinquance et de violences urbaines

L'incivilité est vue comme le premier pas vers des formes plus graves de délinquance.

- Idée **que prospèrent du fait de l'impunité** et doivent faire l'objet d'une répression « précoce » (pénalisation accrue).
- Soubassement: vision de la civilité comme ensemble de règles allant de soi et qu'il suffit d'appliquer, tout écart relevant a priori de l'incompétence ou de la mauvaise volonté: à corriger ou réprimer.

Politiques publiques de lutte contre les incivilités

Diffusion des politiques dites de « tolérance zéro » (Europe – Amérique du sud): focalisation au niveau national sur les possibilités de répression

- **Décennie 2000: près de 70 actes législatifs** visent « l'incivilité » en France
- **Focalisation sur les désordres visibles et par extension sur les populations très présentes dans les espaces publics urbains :** sans-abri, prostituées, vendeurs sauvette, tous visés par LSI de 2003, & par arrêtés municipaux nombreux. Migrants, usagers de drogues, jeunes qui « traînent »
- **Idée d'une dangerosité présente ou latente associée à ces présences et désordres** en relation avec cette topographie urbaine spécifique (les mêmes offenses ne suscitent pas mêmes réprobations dans d'autres espaces)
- **Responsabilité institutions sous-représentée dans ces logiques**: pouvoirs publics vus comme instrument de réponse répressive, pas comme participant à conditions de possibilités de comportements (in)civils.

Au niveau des territoires, grande diversité des approches

vidéosurveillance, personnels de médiation et prévention, de répression, investissements dans l'entretien et le traitement des souillures (déchets, tags), « brigades dédiées » à certains types de problèmes ou certains publics (jeunes, sans-abri, etc)

Points aveugles des politiques de lutte contre l'incivilité

Conditions de possibilité des gestes (in)civils: gardiens des lieux, espaces d'accueil, équipements et entretien, possibilités de recours et d'assistance en cas de problème

- Guichets, dysfonctionnements, erreurs et retards subis de façon unilatérale, sans recours possible
- Lignes de transport bondées, poubelles qui débordent ou sont trop éloignées, cendriers
- Architecture inadaptée: mise en concurrence usages (ex changement législation tabac)

Omission des « incivilités » qui ne produisent pas de dégâts matériels visibles et quantifiables.

- Hors compte: le harcèlement de rue, les « incivilités » routières

Défaut de symétrie dans le rapport citoyens/institutions, ces dernières étant juge et partie :

- Le « chiffre noir » de l'incivilité: les incivilités subies par les usagers/clients/administrés (corpus de doléances)

Hors champ, la production endogène de l'incivilité par le fonctionnement des organisations

- SNCF, CAF, La Poste, RATP, APHP, DAC de la ville de Paris, Orange, etc.
- Conditions de possibilité données par les institutions en situation, pour promouvoir des interactions civiles. Recours, règles, équité.

Ce qu'enseignent l'étude des situations « incivilogènes »

Essor des incivilités souvent attribué au déclin général supposé du respect pour la vie collective et pour « les règles » de vie en société.

En réalité, impact majeur de: retrait des institutions - personnels polyvalents d'accueil, d'entretien, d'orientation, de recours en cas de difficulté (digicodes, sous-traitance, suppression effectifs, personnels « volants »); fermeture des écoutilles

Découplage des fonctions d'accueil du public et de toute latitude d'action sur les règles commerciales ou d'accueil:

- Deux versants de la responsabilité, rendre des comptes d'une part, et pouvoir agir d'autre part, sont dissociés
- Csq: impuissance, souffrance au travail chez les personnels, essor des conflits et des interactions violentes.
- Dans entreprises qui accueillent public (banques, transports, APHP, etc): constat d'une **production endogène dans une majorité des situations d'incivilité** (+ de 50 % selon les situations).

Reconnecter civilité et sens de la justice: conditions pratiques de possibilité

Dans les espaces publics urbains, la nécessité de donner des **étais pratiques et des relais à des formes positives d'engagement pour la chose commune** fait aussi son chemin

Loin de ne dépendre que de politiques répressives, la mise à disposition d'aménités - de toilettes publiques, de poubelles, cendriers, le nettoyage fréquent, de bancs, d'espaces de sociabilité libres et gratuits, etc.

Surtout, la **présence de personnels** garants des lieux et des usages communs, offrant aide, orientation, secours et recours, sont autant de leviers clés.

Ex: « espaces civilisés » sur boulevards parisiens

Comme d'autres comportements civiques, les pratiques et les usages civils ont **des conditions pratiques de possibilité irréductibles à la « bonne éducation » ou la bonne volonté**

Pluralité des menaces pesant sur la qualité démocratique des espaces publics urbains

À un pôle: la négligence et l'abandon (des institutions, des citoyens/habitants eux-mêmes)

- Or les formes de contrôle informel sont décisives pour faire exister des espaces communs fonctionnels

- Risques associés: anarchie, dégradation, violence (cf spirales du déclin)

Au pôle opposé: l'accaparement de l'ordre « civil » et des valeurs de la citoyenneté / du vivre-ensemble par l'Etat

- Le respect des règles ne peut exister lorsqu'elles s'exercent de façon unilatérale. Nécessité d'ouverture à la critique, à la révision, à la réciprocité dans les bienfaits (respecter ne doit pas pénaliser)

- Défauts d'accountability, fermeture des prises critiques: mise en cause du caractère démocratique des règles en démocratie

Un troisième écueil peu thématisé : la marchandisation.

Se dresse aussi dans l'ombre du « bon fonctionnement » des espaces publics, qui obère certaines de leurs qualités démocratiques. La **privatisation donne l'apparence de l'hospitalité et de l'ouverture** sans réaliser le caractère public des espaces

- Mitchell 1995: sélections discrétionnaires, extinction de l'usage des libertés politiques (manifestation)
- Sandel 2012: files d'attente = dispositif démocratique par excellence
- Monnayer ses accès alors que simple citadin/citadin. Multiplication des coupe-file ; retour des hiérarchies indexées aux moyens financiers (de Disney aux musées, avions, cas limite: les hôpitaux en Chine)

Conclusions

Confusion incivilité/délinquance mène à l’impasse.

L’ordre civil n’est pas l’ordre public. En démocratie il est contradictoire de prétendre le « faire régner ».

Règles et démocratie: légitimité des règles suppose que citoyens puissent se considérer comme co-auteur.rices : ouvert à critique, juste dans application

Penser les institutions en regard du soutien qu’elles apportent aux pratiques et aux activités, leur dimension civile ne pouvant être qu’un aspect de leurs conditions de bonne réalisation

Merci de votre attention !

Contact:

carole.gayetviaud@cesdip.fr